

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 29 novembre 1960.-

M

N° 3368 /TP.8M.-

A Monsieur le Résident Spécial du Ruanda

à

KIGALI.-

KIBUNGO



5015

Monsieur le Résident Spécial,

Suite à votre lettre n° 6498/FBI du 20/9/60,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il
y aurait lieu d'envisager l'intervention du FBI
dans la construction de 19 maisons communales pour
le Territoire de Kibungu.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
l'Administrateur Territorial Assistant Ppal,
MULIER, N.-

9. II.

Nyamiti, le 26 septembre 1960.-

No 0.453/751.

Objet:

Intervention Pof
Programme 1961.-

- à l'envoyer une copie pour information à :
- envers le Vice-président Général à UGANDA.-
 - envers le chef du Service des Affaires Sociales à UGANDA suite à notre récent entretien sur la question à Kigali, en sollicitant son appui.

5656

~~AB~~

TP/8 (11)

26/10/60

Mugut

Encore l'administrateur de territoire (tous)
de et à KIBUNGU

Encore l'Administrateur de Territoire,

Si l'honneur et vous aviser que j'envisage une
dotation d'intervention du Pofes au bien-être indigène dans le
financement de la construction des bureaux communaux.

Cette intervention prévoit la forme d'une aide
partielle, les communautés intéressées prenant de leur côté l'engagement de fournir les matériaux locaux et la main-d'œuvre, limitée,
le cas échéant, aux travaux non spécialisés.

Sur ces conditions, je considère qu'un tel de 50.000
francs par bureau constituerait un geste suffisamment apprécié pour
déclencher la participation volontaire des populations, à ces tra-
vaux du genre, qui les intéressent au plus haut point.

Je vous prie de me faire parvenir d'urgence, en deux
exemplaires, la liste des bureaux communal dont vous pourriez envi-
erer l'édification suivant la formule ci-après.

Comme cette formule est de nature à développer
l'action du Pofes au bien-être indigène, j'envisagerai avec faveur
une extension du programme 1961, en vue de renouveler des réalisations
à l'échelon local, sous le cadre communal. Non seulement l'appli-
cation de la formule en question postule la promotion de l'intérêt
immédiat des communautés intéressées, mais également l'action psycholo-
gique qu'elle suppose sera plus facile à conduire si elle s'appuie
sur le développement d'une émulation d'ordre social et politici-
que, comme celle qui résulte de l'organisation communale.

Jeudi 26 octobre 1960
Je vous prie de bien vouloir vos prépositions
complémentaires urgentes du programme 1961, en vue de renouveler les
réalisations d'intérêt communal autres que les bureaux communaux
(par exemple les magasins nécessaires). -

A. e

Le jeudi 26 octobre 1960
à Nyamiti, le 26 septembre 1960.